

# Flash infos



## ...Et nos associations en cette rentrée ?

*La municipalité a décidé de recevoir l'ensemble des présidents des associations lundi 7 septembre pour faire un point de situation sur la possibilité de reprendre ou pas les activités et sur les modalités à mettre en œuvre le cas échéant.*

*Chaque association a indiqué des spécificités qui sont plus ou moins compatibles avec la crise sanitaire que nous connaissons.*

*De nombreux paramètres entrent en ligne de compte :*

- la taille de la salle pour les activités en intérieur et le nombre de participants.*
- le type d'activité de l'association qui génère plus ou moins de contacts rapprochés.*
- l'utilisation d'un matériel forcément collectif.*

*La salle polyvalente n'est pas un COSEC. Elle n'en a ni la taille ni le volume ni les mêmes utilisations. Notre salle polyvalente sert également de salle de réunion, de salle de cantine pour nos élèves de l'école primaire.*

*C'est la raison pour laquelle la municipalité émet des réserves sur de possibles brassages trop importants de personnes lors des activités à la salle polyvalente.*

*Il en va de même pour les salles des associations.*

*La fête foraine et le championnat des Ardennes du 10km ont pu se tenir a minima (pas de buvette, pas de restauration) grâce aux autorisations préfectorales du fait des enjeux économiques et sportifs. Le 10km est d'ailleurs une des seules courses pédestres à avoir reçu l'aval des autorités.*

*Aujourd'hui la situation sanitaire se détériore dans notre département. C'est la raison pour laquelle, la municipalité a décidé d'attendre le 1<sup>er</sup> octobre pour la reprise des activités associatives sous réserve d'autorisation des autorités préfectorales à ce moment-là.*

*Chaque association s'adressera à ses membres pour indiquer ce qu'il est possible de faire ou pas ensuite.*

*La municipalité*